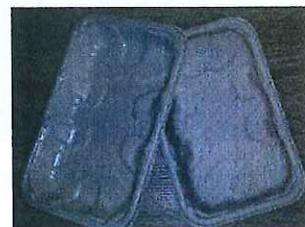


## Avis technique – Procédure Simplifiée

### Recyclabilité d'une barquette en cellulose moulée haute densité avec liner plastique séparable



|  |  |   |
|--|--|---|
| DESCRIPTION DE LA DEMANDE  | <b>GENERALITES</b>   |   |
|  | Demandeur  | Virgin Bio Pack   |
|  | Date de la demande   | Janvier 2016  |
|  | Dénomination   | Hybric Bio  |
|  | Marché   | Agro-alimentaire  |
|  | Type de produit emballé  | Produits frais  |
|  | <b>DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE</b>                                |   |
|  | Forme  | Boîte rectangulaire   |
|  | Contenance (mL)  | 760   |
|  | Dimensions (L x l x h – en mm)                                   | 234,5 x 151 x 31,5  |
|  | Masse à vide (g)   | 21,4  |
|  | <b>ELEMENTS CONSTITUANTS</b>                                     |   |
|  | Corps de l'emballage   | Cellulose moulée vierge et liner EVA/EVOH/PE  |
|  | Système de fermeture   | -   |
|  | Type d'encre/vernis  | Sans impression   |
|  | Type de colle  | Absence de colle entre plastique et base cellulosique – PE scellant l'opercule sur la lisière |
|  | <b>COMPOSITION MATERIAUX DU CORPS DE L'EMBALLAGE<sup>1</sup></b> |   |
|  | Papier-carton  | 93%   |
| Plastique  | 7%   |   |
| Métaux   | -  |   |
| ⇒ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité |  |   |
| <b>AVIS REFERENTS</b>  |  |   |
| Avis Technique 53 et 85  |  |   |

#### PRE-REQUIS

- La barquette « HYBRIC BIO » met en jeu une technologie de fabrication « haute densité » de la base cellulosique, ainsi plus rigide, ainsi qu'un pelliculage par un liner EVA/EVOH/PE. De plus, il n'y a pas d'adhésif entre la cellulose et le liner, le PET offrant à la fois une bonne adhésion entre matériaux et une séparation facilitée de la partie plastique de la fraction fibreuse.
- La proportion massique de papier-carton du fond de la barquette est supérieure à 50%. Pour cette raison, l'emballage relève donc de la filière Emballages papier-carton.
- Par ailleurs, conformément à l'avis général sur la recyclabilité des emballages ayant contenu des denrées alimentaires (AG n°2), l'emballage devra être exempt de tout débris alimentaire.

<sup>1</sup> Le calcul de la par de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre ;

## ÉVALUATION DES IMPACTS

| CARACTERISTIQUES ÉVALUÉES LORS DU RECYCLAGE      | CORPS DE L'EMBALLAGE                      |           |                                     |
|--|---|-----------|-------------------------------------|
|  | Papier/<br>Carton                         | Plastique | Additifs (encres,<br>adhésifs, ...) |
| RENDEMENT FIBREUX DE L'EMBALLAGE TOTAL CONSIDÉRÉ | Fort                                      | ∅         | ∅                                   |
| MATIÈRES DISSOUTES ET COLLOÏDALES                | Pas de coloration des eaux de pulpage     |           |                                     |
| ÉNERGIE DE PULPAGE                               | Aucune difficulté de remise en suspension |           |                                     |

\* en condition minimale d'utilisation    \*\* incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention    ∅ Pas d'impact    ⌘ En cours d'étude    ➤ **Impact environnemental**

## CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les Avis Techniques cités en référence, la barquette HYBRIC BIO se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage.

Le CEREC émet donc un avis favorable quant à la recyclabilité de la barquette au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages pour denrées alimentaires et assimilés relevant du circuit municipal.

## RECOMMANDATIONS DU CEREC

### ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- la fraction plastique : en dépit de son élimination par classage à fentes, le CEREC préconise, dans le respect de fonctionnalités équivalentes pour l'emballage, de minimiser le taux de plastique tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité. En effet, le plastique est à l'origine d'une baisse du rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière;
- les encres : le CEREC recommande l'utilisation des encres à base aqueuse et d'éviter l'usage d'encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances.
- la couleur des encres : le CEREC recommande d'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de celluloses lors du recyclage et saturer les eaux du process.

### CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'apposition d'un pictogramme recommandant de placer la barquette dans le bac de collecte dédié aux emballages à recycler.

## VALIDATION



Maryon PAILLEUX



Gérard LASSERRE